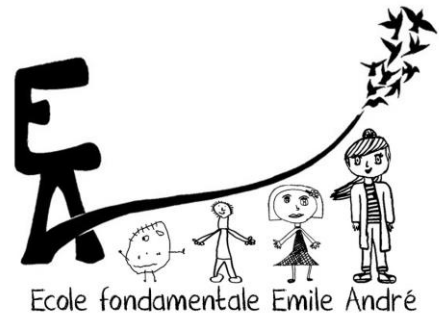




Ecole fondamentale Emile André
Rue Haute, 107
1000 Bruxelles
02/505 41 30



Règlement d'Ordre Intérieur

Chers parents,

Nous voulons que l'école Emile André soit un lieu où tout le monde puisse vivre heureux et en harmonie, ceci exige quelques règles que nous détaillons ici. Merci d'en prendre connaissance.

Absences

La présence à l'école est importante et obligatoire, **tous les jours**. Toute absence **doit être motivée** par écrit par vous-même ou par un certificat médical si elle se prolonge au-delà de 2 jours.

Ce motif ou certificat sera remis par votre enfant à son titulaire, **le jour où il.elle reviendra à l'école**.

Nous sommes tenus de signaler au ministère toute absence de plus de 9 demi-jours pour laquelle nous n'avons pas reçu de motif valable.

Un départ à l'étranger en dehors des périodes de vacances ne constitue pas un motif valable !

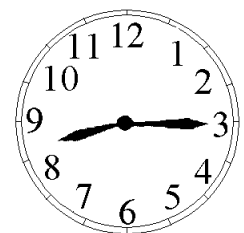
Horaire des cours

Matin : de 8h25 à 12 h

Après-midi : de 13h15 à 15h20 (les cours se terminent le vendredi à 14h55)

Nous demandons que les enfants soient présents à **8h15** pour permettre une arrivée en classe sans précipitation.

Des retards répétés pourront donner lieu à une attente dans un local en dehors de la classe pour éviter la perturbation de ceux et celles qui travaillent déjà.



Sorties de l'école :

Votre enfant recevra le premier jour de l'année, un document à remplir précisant avec qui et à quelle heure il ou elle pourra quitter l'école.

Sachez que, pour sa sécurité, nous ne pourrions le ou la laisser partir seul(e) ou avec quelqu'un d'autre que si nous avons reçu ce papier signé de votre part.

Nous vous demandons aussi les coordonnées téléphoniques des personnes qui pourront venir le.la chercher, merci de communiquer au secrétariat tout changement de numéro de téléphone. Il en va de la sécurité de votre enfant.

Les élèves autorisés à sortir seuls sortent avec un rang jusqu'au passage pour piétons en face de l'école puis rentrent immédiatement chez eux par le chemin le plus court.

Les parents récupèrent leur enfant dans le préau de l'école. Aucun parent n'est autorisé à aller dans la cour ni à attendre son enfant devant sa classe ou au pied de l'escalier

Accueil temps libre

Matin : A partir de 7h

Midi : de 12h à 13h 15

Soir : de 15h20 à 18h

Mercredi : de 12h30 à 18h

Une participation financière est demandée pour chacun de ses services, vous trouverez des détails dans le document « frais scolaires »

Les règles qui régissent l'école pendant le temps scolaire sont d'application pendant les moments d'Accueil Temps Libres.

Repas de midi

Le midi, votre enfant a trois possibilités :

1. Il, elle rentre manger à la maison.
2. Il, elle mange les tartines que vous lui avez données le matin.

Les tartines seront apportées à l'école dans une **boîte à tartines** placée dans un **petit sac solide** pouvant être accroché à un portemanteau (pas de sac en plastique). De l'eau se trouve à disposition au réfectoire mais une gourde avec de l'eau est la bienvenue.

Nous vous rappelons que notre école est engagée dans l'action zéro déchets !

3. Il, elle mange le repas chaud des cuisines Bruxelloises. Un document à remplir a été remis à votre enfant et, le cas échéant, est à votre disposition au secrétariat. Les repas chauds commençant seulement le 11 septembre, nous vous demandons de lui préparer des tartines pour les premiers jours de l'année.

Dans les deux derniers cas, vous aurez à payer la prestation du midi.

Collations

Toutes les boissons contenues dans récipient non réutilisable sont interdites à l'école (canettes, bouteilles, jus, ...). Choisissez une gourde solide, sinon l'accès à l'eau potable est garanti à tout moment.

Pour le 10h, nous n'acceptons que les fruits ou les légumes plutôt que les habituelles barres chocolatées ou collations sucrées, ceci du lundi au jeudi. Le vendredi, la collation est libre sauf bien entendu des aliments salés apéritifs. Votre enfant a aussi la possibilité de se fournir au petit magasin de l'école qui propose des fruits au prix coûtant.

Les pippas et les chewing-gums sont aussi interdits à l'école.

Ces règles sont aussi valables lors de déplacements à l'extérieur de l'école ou les jours d'excursion.

Tenue vestimentaire

Nous insistons pour que les enfants soient habillés correctement pour venir à l'école, les joggings et vêtements de sport ne sont autorisés que lors des sorties sportives.

Pensez aussi à vérifier que votre enfant quitte la maison avec une veste de pluie ou un manteau chaud lorsque le temps l'exige.

Le port de tout couvre-chef est interdit à l'école sauf bien entendu un bonnet ou un capuchon par temps froid mais uniquement dans la cour. Le port de tout signe religieux ou politique est lui aussi proscrit à l'école.

Vols, pertes

L'école ne pourra être tenue pour responsable, en cas de perte, de vols, de détérioration d'objets personnels tels que vêtements, bijoux, argent, jeux, GSM,

Vérifiez donc que votre enfant n'emporte ni somme d'argent importante ni jeu parfois coûteux et inutile à l'école.

L'usage du GSM, même comme appareil photographique est interdit à l'école. Son utilisation entraînera la confiscation immédiate. Il sera ensuite rendu uniquement au parent qui viendra le récupérer chez le directeur de l'école.

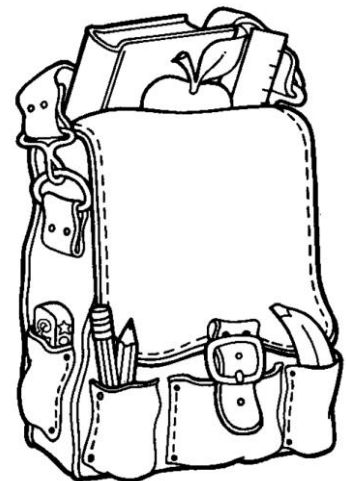
N'hésitez pas, si ce n'est pas encore fait, à souscrire une assurance « responsabilité familiale » auprès de votre assureur.

Matériel

Nous comptons sur vous pour que votre enfant soit tous les jours en possession du matériel nécessaire à un travail de qualité. Veillez à ce que le matériel, les livres et cahiers soient recouverts d'une couverture protectrice et munis d'une étiquette à son nom.

N'oubliez pas, tout au long de l'année, de vérifier si ce matériel est toujours complet et en ordre. Un crayon utilisé s'use et doit être remplacé de temps en temps !

Choisissez un cartable solide mais pas trop lourd, évitez les cartables à roulettes, l'école compte de nombreux escaliers !



Attitude

La seule grande règle d'application à l'école est

Je ne fais de mal ni à moi, ni aux autres, ni au corps, ni au cœur.

Nous interpellons, chaque fois que c'est nécessaire, les enfants qui ont un comportement qui va à l'encontre de cette loi.

Si la réflexion et la discussion avec d'autres enfants ou adultes ne donnent pas de résultat, il se peut qu'un travail de réparation, une mise à l'écart momentanée soit décidée.

Dans les cas extrêmes, après une mise au courant des parents, une procédure d'exclusion pourra être engagée selon les règles établies par le décret de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Contact Parents Ecole

La farde d'avis, le journal de classe ou le cahier de communications constituent les moyens de communication privilégiés entre vous et nous.

Consultez-le quotidiennement et n'hésitez pas à y noter des

renseignements à notre intention. Si vous désirez rencontrer un professeur de l'école, passez à la salle des professeurs **avant 8h15** pour

une information rapide, plus tard nous vous demandons de passer par le bureau. Pour une rencontre plus longue, une demande de rendez-vous peut être faite à tout moment par écrit dans le journal de classe ou le cahier de communications. Vous pouvez aussi utiliser le mail de l'école :

emile.andre@brucity.education ou le téléphone 02 505 41 30.

Vous serez invités 3 fois sur l'année à venir partager avec votre enfant et les professeurs ses réussites et défis à travers le Portfolio et le bulletin des compétences. Ces rencontres sont primordiales pour le suivi de votre enfant, votre présence y est donc indispensable.

Le bulletin des compétences sera rendu à l'école le plus rapidement possible, tout le monde en prendra le plus grand soin puisqu'il suivra votre enfant pendant toute sa scolarité primaire.

Un accueil d'une demi-heure, en début de journée est organisé une fois par mois dans les plus petites classes, votre enfant sera content de vous y voir.

N'hésitez vraiment pas à prendre contact avec la direction de l'école vis-à-vis de n'importe quelle question ou souci que rencontre votre enfant. Au plus tôt une difficulté est prise en considération au plus vite une solution pourra être trouvée.

Devoirs et leçons

Aucun travail à domicile n'est demandé aux élèves de P1 et de P2, ce qui ne vous empêche nullement de voir avec lui ou elle ce qui a été fait pendant la journée. A partir de la troisième année, un travail peut être demandé tous les jours sauf le mercredi. Il n'excédera jamais une demi-heure. Merci de vérifier que ce petit moment de travail ou d'étude individuel a été réalisé par votre enfant.

Cours de gymnastique

Pour les séances de gymnastique votre enfant aura besoin d'une tenue spéciale.

Un petit sac contenant

- un tee-shirt blanc
- une culotte de gymnastique bleu marine ou noire
- une paire de sandales de gymnastique blanches à élastique

Le tout doit être noté au nom de votre enfant et restera à l'école dans une armoire spéciale. Votre enfant rapportera son équipement lors de chaque période de vacances pour un nettoyage bien nécessaire. Merci de ne pas oublier de lui remettre dès le lundi suivant les vacances.

Piscine

Tous les quinze jours, votre enfant ira à la piscine. Il s'agit d'une activité obligatoire. Seul un certificat médical remis avant le 15 septembre et couvrant toute l'année pourra dispenser votre enfant du cours et vous éviter le paiement de la participation financière annuelle obligatoire pour cette activité. (voir document « frais scolaires »)

Vous trouverez les dates de piscine dans le journal de classe ou le cahier de communications de votre enfant.

La non-participation occasionnelle pour raison de maladie ne pourra être accordée que sur présentation d'un mot de votre part remis au titulaire de classe le matin du jour de piscine.

Sorties éducatives, classes de dépaysement

Nous avons l'habitude d'organiser de nombreuses sorties pédagogiques et culturelles : visites de musées, d'expositions, théâtre, cinéma. Une participation financière unique vous est demandée pour toutes les activités de l'année. (voir document « frais scolaires »)

Nous privilégions les déplacements en transports en commun avec la carte STIB gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Nous insistons pour que chaque enfant ait rapidement la sienne, rendez-vous vite à un kiosque si ce n'est pas encore le cas. Sans cette carte, nous serions obligé de vous demander un paiement au tarif plein pour chacune des sorties, ce serait vraiment ridicule.

Tous les élèves partent une semaine en classe de dépaysement, en forêt, dans un centre sportif, ...

Une épargne mensuelle vous sera proposée dès le mois d'octobre.

Toutes ces activités extérieures sont, bien entendu, obligatoires puisqu'elles font partie intégrante des cours et sont reprises dans notre projet d'établissement.

Site internet et journal de l'école

Le site internet de l'école <http://emileandre.be/> vous tient au courant de l'actualité de l'école en publiant parfois des photos de nos activités.

« Le petit Emile », le journal de l'école vous présente les meilleurs moments de l'école, racontés par les enfants.

Vous serez donc invité(e) à signer un document nous autorisant à montrer des photos de votre enfant, vous pourrez ensuite faire partager ces moments importants pour votre enfant avec votre famille et vos ami(e)s.

Pour l'équipe pédagogique
Le directeur, monsieur Ector

Prise de connaissance et accord des parents

Date

Signature(s)